

15. LA GENDRIE

Nom d'origine latine désignant familièrement la personne qui a hérité de la maison du beau père.



« D'argent, mantelé brisé d'azur, à une croix composée de quatre pointes de flèches adossées et jointes d'or, mise en chef. »

Le mantelé brisé évoque la situation géographique particulière du hameau au sommet d'une bosse dont les pentes rejoignant d'un côté l'Aisme et de l'autre le ru de la Gendrie.

La croix est l'un des éléments du blason communal rattachant ainsi le hameau à son chef lieu ; elle est positionnée de telle sorte qu'elle image l'implantation de la Gendrie sur le mont.

JUSTIFICATIFS :

Page 271 Tome 3 du Dictionnaire Topographique de la Mayenne.

Signalé simplement comme étant un hameau.